

ON S'ABONNE. A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOIR ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS:

ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Table with columns: CALENDRIER DU LOT, DÉPART DES CORRESPONDANCES, SERVICE DES POSTES, ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Includes dates, routes, and postal schedules.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1863, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 21 Juin 1863.

BULLETIN

La discussion du budget de 1866 a continué aujourd'hui au Corps Législatif. Plusieurs chapitres des dépenses de l'instruction publique ont été votés. Il reste encore à l'ordre du jour les sections financières du ministère de l'Agriculture du Commerce et des Travaux Publics.

La Correspondencia de Madrid du 17, dit qu'une réunion de sénateurs a eu lieu chez le maréchal O'Donnell et qu'on y a décidé d'attaquer au sénat le projet de loi sur la presse. On ignore toujours où est le général Prim.

Tandis que les cérémonies de la Fête-Dieu, qui s'accomplissent le jeudi en Italie, ont donné lieu, à Naples, à des collisions dont le caractère n'est pas encore bien connu, à Rome cette solennité a été célébrée avec une grande magnificence. Sa Sainteté Pie IX y a présidé. Le concours de la population romaine et des étrangers était immense.

Le commandeur Vegezzi est arrivé à Rome, le 11 juin. Il a conféré, à plusieurs reprises, avec le cardinal Antonelli; mais à la date du 15, il n'avait pas encore reçu audience du Souverain Pontife. Nous ne croyons rien hasarder en répétant que la mission de l'honorable diplomate touche exclusivement à la question épiscopale, et que la politique y est absolument étrangère.

L'ouverture des Chambres vient d'être faite par le roi à Athènes. Le ministère s'attend à être vivement interpellé par l'opposition; mais il est tranquille sur les résultats; la majorité lui est acquise. Nous lisons à ce sujet dans la Correspondance Havas: « On connaît, à l'avance, les trois points sur lesquels porteront les interpellations, à savoir: 1° les actes frauduleux et même de violence qui ont eu lieu dans certaines élections; 2° l'éloignement du comte de Sponneck de tout ce qui pourrait concerner les affaires intérieures ou

extérieures; 3° l'abolition du Conseil d'Etat. En ce qui touche le premier point, le cabinet se flatte de désarmer l'opposition en ordonnant une enquête sur les faits qui seront dénoncés par elle, quant à l'éloignement du comte de Sponneck, il est douteux que l'opposition puisse l'obtenir, attendu qu'on ne peut rien lui reprocher qui justifie cette exigence et que ce serait porter atteinte à la liberté personnelle du souverain que de prétendre le contraindre à se priver d'un conseiller dans lequel il a placé sa confiance. La proposition dirigée contre le conseil d'Etat a chance de plus de succès; c'est là, en effet, une de ces institutions dont le peuple, en général, ne voit pas la nécessité et qui n'a des sympathies que parmi la bureaucratie et les classes familiarisées avec le parlementarisme. »

Le roi Othon, voulant donner un témoignage de confiance au ministère et à la chambre vient de partir pour Courfou, où il doit séjourner quelque temps.

Le général Grant est arrivé à New-York. On lui a fait une réception enthousiaste. Il a assisté au meeting tenu pour exprimer l'adhésion des citoyens à l'administration de M. Johnson. Ce meeting s'est prononcé aussi en faveur du suffrage des nègres et de l'indemnité à demander aux puissances neutres pour les dommages causés au commerce américain par les corsaires confédérés.

Dans le procès du complot formé pour l'assassinat de M. Lincoln, trois témoins ont déposé qu'ils avaient feint de marcher d'accord avec les notabilités confédérées habitant le Canada, et que, par ce moyen, ils s'étaient assurés à la complicité de M. Davis et d'autres chefs du Sud.

Les avis du Mexique constatent que les Français ont occupé Chihuahua. Juarez s'est enfui vers le nouveau Mexique.

Le Moniteur annonce, d'après une correspondance privée de Pékin, en date du 1er avril que les troupes impériales ont remporté

un succès important. Elles se seraient emparées de la capitale de la province, et auraient chassé de tous les districts situés à l'est de la rivière Y les musulmans insurgés.

Pour le bulletin politique: A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Francfort, 19 juin. La maison de Rothschild a ouvert aujourd'hui la souscription pour l'emprunt de 8 millions de francs contracté par la ville de Marseille.

Florence, 18 juin. Aujourd'hui a eu lieu l'inauguration du tir national qui a été splendide. La foule était immense. Le roi a été accueilli par de vifs applaudissements. S. M. a tiré la première balle.

L'Opinion annonce que le Pape a soumis à une commission de cardinaux la question du serment des évêques, il ne connaît pas encore les résolutions de cette commission, mais on croit qu'elle s'est prononcée contre l'obligation du serment imposé à tous les évêques sans distinction, probablement pour ne pas admettre implicitement la reconnaissance du royaume d'Italie.

Florence, 19 juin. Le Roi est parti hier pour San-Rossore. Un meeting a été retenu à Palerme pour protester contre les négociations avec Rome. Hier, à Turin, a eu lieu un meeting des sociétés ouvrières pour l'établissement d'une société politique ouvrière en vue des élections politiques.

Revue des Journaux

On lit dans le Constitutionnel, sous la signature de M. Paulin Limayrac:

« Les cochers de la compagnie impériale des Petites-Voitures sont en grève depuis deux jours. Tant que l'ordre public n'est pas troublé, et il ne l'est pas, le gouvernement n'a pas à intervenir. Il n'est pas intervenu dans les diverses grèves qui ont eu lieu depuis quelques mois et qui se sont heureusement terminées sur le terrain de la conciliation. »

« La grève des cochers touche, il est vrai, plus directement que les précédentes à des besoins et à des habitudes de tous les jours, et par là elle frappe plus vivement les esprits. Mais jusqu'ici elle a le même caractère; et, bien que le public parisien en souffre, bien qu'il soit désirable de voir mettre un terme le plus tôt possible à un état de choses qui est un

véritable dérangement pour la population de Paris et pour l'immense population flottante qui s'y trouve en ce moment, le gouvernement laisse les patrons et les ouvriers faire leurs affaires eux-mêmes; il se confie à l'intelligence et au bon sens des uns et des autres. Protecteur de tous les intérêts, il compte, pour le bien de tous, comme pour l'honneur du travail national, sur les résultats d'une législation libérale.

« La loi du 25 mai 1864 trace au gouvernement de l'Empereur une ligne de conduite dont il ne se départira pas. »

Le Journal des Débats s'exprime ainsi, sur le même sujet, sous la signature de M. David:

« Les cochers sont dans leur droit strict, aux termes de la loi sur les coalitions, quoiqu'on puisse faire remarquer, en thèse générale, pour les grèves comme pour toute autre chose, que le droit strict ne suffit pas, et qu'il faut encore avoir l'opinion pour soi. Dans l'espèce, les éléments nous manquent pour apprécier sainement la situation, nous connaissons, à la vérité, les prétentions des cochers, dont quelques-unes nous semblent assez justes, mais nous ne savons pas ce que la compagnie peut leur objecter. Il doit y avoir, comme il arrive ordinairement en pareil cas, quelque exagération des deux côtés. Quoiqu'il en soit, la grève actuelle, qui atteint le public, nous paraît un argument décisif, non contre la loi des coalitions, mais contre le monopole qui met la plus grande partie, sinon la totalité des voitures de place, dans les mains d'une seule compagnie. Il est clair, en effet, que si cette masse de voitures était divisée par petites fractions entre un grand nombre de propriétaires, au lieu d'appartenir à une compagnie privilégiée, la grève dont souffrirait Paris eût été impossible, ou du moins très restreinte, et la preuve en est qu'elle ne s'est pas étendue jusqu'aux voitures de place, en petit nombre, qui relèvent de l'industrie privée. La liberté des coalitions à un correctif nécessaire qui est la liberté du travail et de la concurrence. »

M. Courcelle-Seneuil se prononce, lui aussi dans le Temps, pour le régime de la liberté:

« Avec la liberté, fait-il observer les voya-

Les nouveaux abonnés auront droit à tout ce qui a paru du roman en cours de publication. Nous le tenons à leur disposition dans nos bureaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 21 juin 1863.

CESARI TORNEO

(ÉPIQUE DU QUERCY AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE)

Par M. B.

QUATRIÈME PARTIE.

II

UN DIALOGUE LONG MAIS SÉRIEUX.

— Voici l'homme que j'attendais, fit Césari Torneo, en présentant Perrinet à l'abbé Géraud. — Et les seigneurs de Lentilhac? demanda l'abbé. — Ils vivent, répondit Perrinet. — Dieu soit loué! s'écria l'abbé, en levant les mains vers le ciel. — Ils vivent, continua Perrinet; mais, hélas! ils vivent dans un cachot! — D'où vous nous aiderez à les tirer, dit Césari. — Si j'y puis quelque chose, usez de moi; je suis

à vous. Ma conscience me reproche de servir plus longtemps un seigneur criminel comme celui de Salviac. Je le quitterais volontiers, si j'étais sûr de la protection qui nous est indispensable, à nous, pauvres serfs. — Vous avez entendu, peut-être, parler, interrompit l'abbé, de la façon avec laquelle les seigneurs de Lentilhac traitent leurs vassaux; si vous le désirez... — Pardon, Monseigneur, interrompit à son tour Perrinet, d'un air humble mais fin, pardon, j'ai le malheur d'être un peu ambitieux. — Ah! ah! firent l'abbé et Césari Torneo. — Oui, oui, un peu ambitieux. Il me semble que je suis né pour le commerce. — Si la ville de Figeac, dit l'abbé, vous paraît un centre suffisant, j'ai quelque puissance ici, dès ce moment elle vous est acquise. — Merci, Monseigneur, merci, fit Perrinet. — Mais, à présent, continua l'abbé, parlez-moi des seigneurs de Lentilhac, comment sont-ils? — Je n'ai pas eu l'honneur de les voir, Monseigneur. Je sais, seulement, qu'ils sont dans deux cachots creusés sous la principale tour du château. — Détail précieux, qu'il est très-important de ne pas négliger, fit tranquillement Césari Torneo, en traçant, avec un style, des figures sur des tablettes de cire. — Comment avez-vous appris que les seigneurs de Lentilhac sont dans ces cachots? — Mon Dieu, fort naturellement. Je suis attaché spécialement à la personne du seigneur de Salviac. D'habitude je couche dans son antichambre. Or, de-

puis quelque temps, je le voyais, vers le milieu de la nuit, allumer une petite lampe, dont il se servait pour éclairer sa marche, car il sortait à petit pas de son appartement. Pardonnez-moi, Monseigneur, mais je suis curieux. J'eus beau entasser raisonnements sur raisonnements, il ne me fut pas possible de chasser de mon esprit que je ne serais réellement heureux que lorsque je connaîtrais le but des promenades nocturnes de mon maître. Donc, une nuit, je le suivis discrètement, et je descendis sur ses pas dans un souterrain sombre et humide, où sont les deux cachots que l'on nomme les oubliettes du château de Salviac. — Les oubliettes! exclama l'abbé. — Bien, bien, murmura Césari Torneo, toujours occupé à labourer ses tablettes de cire. — Ces cachots, l'un à droite, l'autre à gauche d'une voie assez large qui, dit-on, fait le tour du château, aussi bas que les fondations, je les ai visités. Il prit, un jour, envie à mon maître de me procurer cet avantage, dans le but de m'encourager à bien faire mon service; une de ces oubliettes devait être mon asile dans le cas où le seigneur de Salviac aurait trop à se plaindre de moi. Je me suis rappelé l'avertissement, et, jusqu'à ce jour, la perspective des oubliettes m'a retenu sous un joug qui me pèse énormément. Figurez-vous que ces cachots sont fermés par une porte de fer, percée de petits trous, seules ouvertures par lesquelles arrive, non pas le jour, mais un peu d'air respirable. Au lieu d'être à plein pied, ils forment une fosse dans laquelle on descend au moyen d'une échelle assez longue, que l'on retire quand il faut en refermer la porte.

Ah! mes pauvres neveux! s'écria l'abbé, en pleurant. — Calmez-vous, Monseigneur, dit Césari Torneo; je tirerai de là les seigneurs de Lentilhac. — De quelle manière? — C'est mon secret. Mais Perrinet n'a pas fini son histoire? — Heu! heu! à peu près, marmotta Perrinet. — A peu près, c'est possible, continua Césari Torneo; mais vous ne nous avez pas conté de quelle façon vous avez appris que les habitants des oubliettes du château de Salviac sont précisément les seigneurs de Lentilhac. — Ah! c'est juste. — Et vous comprenez que c'est là pour nous un des points importants. — Vous avez raison. — Or donc, veuillez continuer. — Où en étais-je? — Philippe de Jean était arrivé, je suppose, devant la porte des oubliettes, et vous... — Et moi, interrompit Perrinet, blotti sur la dernière marche de l'escalier, j'entendis mon maître s'écrier: Messieurs de Lentilhac, dormez-vous? Ces paroles furent suivies d'un bruit de chaînes. Mon maître reprit: vous êtes éveillés, fort bien; j'en suis ravi. Vous voyez combien il en coûte de s'attaquer à nous. Vous mourrez là, je vous en avertis, mais plus tard, lorsque, pour vous faire compagnie, j'aurai... Ici, Perrinet s'arrêta court. Son regard, craintif comme celui d'un homme qui, dans ses révélations, dépasse une limite qu'il s'était fixée d'avance, cou-

La reproduction est interdite.



geurs ne tarderaient pas à avoir de meilleurs chevaux, des tarifs plus équitables, des voitures plus appropriées aux besoins. Le tarif à la distance pour les simples courses et le compteur destiné à en assurer l'application ne tarderaient pas à être introduits, et on imaginerait certainement des combinaisons que le monopole peu inventif de sa nature, ne trouvera pas.

Cette grève, dit la *Gazette de France*, sous la signature de M. Gustave Janicot, cette grève des cochers met trop de graves intérêts en jeu pour ne pas attirer l'attention de ceux auxquels sont remises nos destinées.

Si nous avons insisté, sur cette question, si inopinément soulevée et qui fait un moment oublier les incidents de la haute politique, c'est que par suite des habitudes actuelles, la province est ici solidaire des intérêts de la capitale. Pour extrait : Layton.

ITALIE.

Rome, 17 juin.

Ce matin, à l'occasion de l'anniversaire de son avènement au trône pontifical, le Pape a reçu dans la salle du Consistoire tous les collègues des prélats.

Après la cérémonie religieuse Pie IX a reçu les félicitations du Sacré-Collège à qui il a adressé une allocution pour le remercier et l'encourager dans les temps difficiles où nous vivons.

Les ouvrages suivants ont été condamnés par l'Index :

Lettre à l'archevêque de Paris sur la situation de l'Eglise avant et après la convention du 15 septembre.

La politique en confession ou Encyclique et Syllabus relativement au jubilé de 1865 (en italien) par l'abbé Mongin.

Mémoires de Scipion Ricci, évêque de Pistoie (en italien) publiés à Florence.

Matel, auteur de la Paroisse d'après les saints canons, *Laudabiliter se subjicit*.

Le Pape, répondant aux félicitations du Sacré-Collège, à l'occasion de l'anniversaire de son avènement au Siège pontifical, a dit : « L'union sera notre force, elle nous donnera la victoire. »

EXPOSITION ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE

L'abondance des matières nous fait remettre à samedi prochain, la suite du compte-rendu de l'exposition artistique et industrielle.

Quelques errata se sont glissés dans le dernier numéro. 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> paragraphes 2<sup>me</sup> ligne, intérieur du Cabaret, lisez : intérieur de Cabaret. — Au bas de la première colonne « l'onde de la mer furieuse, le 3<sup>e</sup> tableau » lisez : dans le 3<sup>e</sup> tableau. — 2<sup>e</sup> colonne, 3<sup>e</sup> paragraphe, 14<sup>e</sup> ligne : « qui grimace fait mal... » lisez : qui grimace fort mal. — Au haut de la 3<sup>e</sup> colonne « l'ange gardien sur marbre de Paros, par Coxis, en est une peinture... » lisez : est une peinture... ; — avant-dernier paragraphe : « Ces deux peintures, genre critique... ; lisez : genre érotique ».

CONGRÈS ARCHEOLOGIQUE

La XXXII<sup>e</sup> session du congrès archéologique de France a ouvert la seconde partie de ses séances à Cahors, le 12 juin ; une salle du grand séminaire avait été gracieusement mise à la disposition des membres du congrès par Mgr l'Evêque et M. le Supérieur. Avant l'ouverture des travaux, M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie, a dit quelques mots sur le but que se propose la Société, et il espère que les séances qui

vont avoir lieu jeteront en Quercy une semence qui lévera ; que plusieurs des personnes qui ont adhéré au congrès prendront goût à ces études et surtout feront leur possible pour conserver les monuments menacés, ou du moins les signaleront afin que les autorités prennent les mesures de conservation et de réparation convenables. C'est là le but principal que se propose la Société. Dans cette première séance et dans les suivantes, une lecture est donnée d'un mémoire de M. Jules de Verneilh-Poyrasseau, d'après les notes de son frère M. Félix de Verneilh, sur une excursion archéologique dans le département du Lot. Cette lecture, aussi savante qu'intéressante et spirituelle, est couverte d'applaudissements. Plusieurs questions ont été posées sur les monuments Celtes et Romains si bien décrits dans l'ouvrage de M. Delpon et dans les travaux de M. Calvet, nous ne croyons pas qu'on ait parlé de nouvelles découvertes. Les membres de l'assemblée ont signalé plusieurs églises à coupes et plusieurs églises romanes peu connues. M. Charles Deloncle a lu sur Duravel un mémoire plein de recherches historiques et de détails précieux. M. Ficat a fait quelques observations de détail sur ce mémoire, mais il s'est rencontré avec M. Deloncle sur la date de la crypte de l'église, le milieu du XI<sup>e</sup> siècle et sur celle du chœur et de l'abside, le XII<sup>e</sup>.

M. Combes, de Fumel, a lu ou plutôt analysé ses notes fort intéressantes sur les instruments en silex, en os et en bois de renne travaillé, de l'époque dite ante-historique, découverts dans les rochers et les abris refuges de la vallée du Lot et de ses affluents.

Les principales notabilités de la ville ont bien voulu assister aux séances ainsi que plusieurs dames qui n'ont pas craint l'aridité des questions quelquefois traitées. Mgr l'Evêque a daigné présider la séance du soir, le 13 juin. La veille, M. le comte de Galemberg a fait sur la peinture monumentale une remarquable conférence, fruit de sa longue expérience et de ses études tant en France qu'en Italie, en Egypte, à Constantinople et en Palestine.

Le 13 au soir, M. le docteur Cattois a parlé sur les rapports qui existent entre Sainte-Sophie de Constantinople, Saint-Marc de Venise, Saint-Front de Périgueux et Saint-Etienne de Cahors. Il est évident pour lui que Saint-Marc et Saint-Etienne dérivent l'une de l'autre ; leur type est le type de l'église d'Orient, la Coupole. Malheureusement pour Cahors il y a entre lui et Venise une grande différence, la richesse ; rien d'étonnant, Venise possédait des ressources infinies et toujours renouvelées que les chanoines et les évêques de Cahors ne pouvaient se procurer ; le plan n'est pas le même, mais qu'importe ! si le style est le même. M. Cattois entre ensuite dans les détails liturgiques fort intéressants sur la position des autels dans les églises primitives et sur le nombre des flambeaux qui, d'après lui, n'était que de deux, encore ne les plaçait-on pas sur l'autel, mais à terre à droite et à gauche. Nous ne suivrons pas M. Cattois dans toutes les parties de son improvisation, les bornes de cet article ne le permettent pas. Nous passons bien des discussions pleines d'intérêt ; elle seront reproduites dans le compte-rendu des séances.

La journée de mercredi tout entière a été employée à la lecture des mémoires ou à l'exposition de vive-voix, d'opinions contraires, sur la position d'Uxellodunum. M. Nadal de Luzech, M. Cessac, M. le capitaine d'artillerie Bial, M. Lungt, prêtre du diocèse de Rodez, M. de Cogny de Chinon, ont chacun émis leur avis, leur préférence. La lecture de M. de Cogny a été surtout vivement applaudie ; il a su faire vibrer la fibre cadurcienne et d'autant plus qu'il n'a indiqué aucun endroit précis ; il n'a fait que rappeler la position d'Uxellodunum et celle des camps romains, d'après les textes. — Il fit la conduite de César après la chute de l'oppidum cadurque, son inutile cruauté, et fait l'éloge mérité des derniers défenseurs de la liberté gauloise, ce qui ne pouvait manquer d'exciter l'approbation, que dis-je ! l'enthousiasme des cadurques de nos jours. Nous ne pouvons, à notre grand regret, suivre la lecture ou l'improvisation des divers orateurs. Leurs opinions sont connues ; je n'ai parlé de M. de Cogny que parce qu'il n'en a pas émises.

La séance de clôture a été très brillante et remplie par la lecture d'un rapport sur la cathédrale de Cahors, par M. de Saint-Paul, de Paris ; par une improvisation sur l'art gaulois, par M. le capitaine Bial, et la description des objets trouvés au Puy-d'Issolu, par M. Cessac, fils, qui a su captiver l'auditoire par la manière vive et originale qu'il a su donner à son discours.

— Oui, fit Perrinet, oui, il a parlé de vous et aussi de... de...  
— Je devine, dit vivement César Torneo ; il a parlé aussi de la fille de maître Etienne Buffeti.  
— Ricard ! s'écria l'abbé.  
— C'est cela, c'est bien cela, dit Perrinet.  
— Et qu'a dit à ce sujet le seigneur de Salviac ? interrogea César Torneo.  
— Comme les autres, ou à peu près, répondit Perrinet.  
— Comme les autres ! A merveille ! C'est-à-dire que nous sommes condamnés à mourir tous ensemble dans les oubliettes du château de Salviac ! Mourir en compagnie des nobles seigneurs de Lentilhac me serait un honneur extrême, et je suis enchanté que Philippe de Jean m'en ait jugé digne. Mais cela ne se passera pas tout-à-fait comme il se l'est imaginé. Les calculs de sa vengeance sont complètement faux ; il le verra par expérience, je vous le jure. Voyons, Perrinet, veuillez répondre à mes questions.  
— Je suis prêt.  
— Combien d'hommes de garde au château de Salviac ?  
— Vingt-cinq et les gens du château.  
— Très-bien.  
Et César Torneo écrivit sur ses tablettes.  
— Philippe de Jean boit-il toujours sec ?  
— Plus que jamais.  
— Il a conservé la vieille habitude de boire dans la vaste coupe de famille ?  
— Parfaitement.  
— Et, comme autrefois, il n'y a que vous, de tous les serviteurs, qui ayez le droit de toucher à cette

M. Duportal, ingénieur des ponts-et-chaussées, a clos la session en remerciant M. de Caumont, d'avoir pensé à Cahors pour tenir les assises de la Société française d'archéologie ; nous regrettons de ne pouvoir reproduire ses paroles. Nous remercions au nom de la Société française d'Archéologie, toutes les personnes qui ont bien voulu prendre part à ses travaux, de n'avoir craint ni la chaleur ni la longueur des séances, de leur empressement, de leur bon vouloir et de leur assiduité. A. DE ROUMÉJOUX, Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Compte-Rendu de la visite faite à la Cathédrale, le 14 juin, à 6 heures et demie du matin.

A l'heure arrêtée la veille par M. le Directeur du Congrès, les membres présents, à Cahors, accompagnés de plusieurs honorables ecclésiastiques de la ville et des environs, se sont rendus à l'église Cathédrale où les attendait M. le Curé de la paroisse qui, avec une obligeance et une urbanité parfaite, a fait aux hôtes temporaires de la ville, les honneurs de ce remarquable monument.

L'importance du système de construction adopté par l'architecte, qui dérive évidemment de St-Front-de-Périgueux, et n'est aujourd'hui parfaitement perceptible qu'à l'intérieur, oblige votre rapporteur, Messieurs, à déroger aux règles établies qui prescrivent de commencer la description des édifices par l'extérieur, d'en bien apprécier l'ossature, avant de pénétrer dans les nefs, le sanctuaire et les chapelles, et de s'assurer ainsi du talent de l'architecte dans la composition de son plan.

La Cathédrale de Cahors, à l'extérieur, a été tant de fois remaniée ; les divers styles d'architecture s'y rencontrent sur tant de points, soudés ou raccordés plus ou moins bien les uns aux autres, qu'il doit être extrêmement difficile sinon impossible de la reconstituer, d'après un examen de l'extérieur, même assez prolongé. Aussi demandons-nous la permission d'introduire, sans transition, nos visiteurs dans l'intérieur du monument.

L'on est frappé tout d'abord en entrant, en dépit des degrés nombreux qu'on est obligé de descendre, de l'aspect imposant et des nobles proportions des coupes qui recouvrent les deux travées de la nef ; le chœur harmonieux, lui-même, quoique d'une époque différente, et bien que l'on doive regretter l'absence d'une grande abside flanquée d'absidioles, comme à Solignac ou à Souillac, est d'un beau caractère et remarquable par l'étendue de ses surfaces ajourées, eu égard surtout à la région dans laquelle il a été construit.

Les deux coupes, sur pendentifs, qui constituent la partie vraiment curieuse du monument, dérivent évidemment de celles de St-Front-de-Périgueux ; et parmi la nombreuse progéniture issue de cette église qui, pour la France, est un prototype, elles seraient des plus anciennes. Etranger à l'histoire du pays, je serais inexcusable de vouloir imposer des dates, et de les donner comme positives. Je me contente de me référer à celles fournies par les caractères de la construction, et l'ornementation plus ou moins avancée de ses différentes parties ; n'oubliant pas non plus de tenir grand compte, surtout pour celles de la période ogivale, du retard bien constaté que subit ce style, dans les régions du Midi.

Les coupes de Cahors, inscrites dans quatre grands arcs légèrement ogivaux, d'une grande épaisseur et s'appuyant sur de puissants piliers quadrangulaires, sont sur pendentifs, c'est-à-dire reposant sur le sommet des arcs et quatre triangles en section de sphère ; l'appareil que laisse apercevoir quelques parties détachées des nombreuses couches, des badigeons qu'elle a reçus, est très-régulier ; formé surtout à l'intrados des arcs, de longs et minces claveaux d'une pierre de teinte très-foncée.

À la naissance de la calotte hémisphérique, sont pratiquées quatre petites baies, disposées suivant l'ornementation de l'édifice. Au Midi et au Nord, entre les piliers, s'ouvrent de grandes arcades aveugles, au nombre de trois probablement, ainsi qu'on peut le supposer d'après celle qui existe encore du côté méridional et la plus rapprochée de l'entrée de l'église. Au XIV<sup>e</sup> siècle, cette arcature fut entamée et des chapelles dans le style de l'époque, pratiquées sur leur emplacement. Du côté septentrional, une grande tribune, du style de la renaissance avancée, fut disposée, entre les deux énormes piliers de la première coupole.

Dans chaque travée, au Nord et au Midi, sont pratiquées trois fenêtres en plein-cintre ; la médiane plus

coupe ?  
— Oui. J'ai toujours l'honneur de la lui tenir pleine et de la lui présenter.  
— De mieux en mieux.  
— César Torneo prit une nouvelle note.  
— Et maintenant, demanda-t-il à Perrinet, vous êtes bien sûr de retrouver le souterrain, les cachots ?  
— Sans doute. Je puis vous conduire sûrement, mais il y a bien des portes à ouvrir pour arriver où sont les seigneurs de Lentilhac.  
— Savez-vous où Philippe de Jean tient les clefs de ces portes ?  
— Elles couchent avec lui.  
— C'est-à-dire ?  
— Qu'il les met, la nuit sous son oreiller, et le jour, dans sa poche, probablement.  
— Détail infiniment précieux !  
César Torneo prit encore une note.  
— Enfin, continua César, vous êtes bien décidé à nous servir, n'est-ce pas Perrinet ?  
— Vous me le demandez !  
— Oh ! pardon, mon ami, pardon ! fit César Torneo qui tenait par dessus tout à conserver Perrinet dans les bonnes dispositions où il l'avait mis.  
— Je vous pardonne de grand cœur, dit Perrinet ; mais à condition que vous ne douterez plus de moi, que vous croirez à mon zèle pour les seigneurs de Lentilhac, et au désir sincère que j'éprouve de le témoigner non plus par des paroles mais par des actions.  
— Vous êtes un honnête homme, Perrinet, fit ici l'abbé Gérard, Dieu vous bénira.  
— Les bénédictions de Dieu sont utiles à chacun,

élevée que les deux autres ; quant à ces derniers on doute s'ils sont-elles primitives ou ont-elles quelque peu été remaniées ?

Quelques irrégularités se rencontrent dans les dimensions des piliers qui ont une saillie plus ou moins forte ; de plus, du côté septentrional, le dernier piedroit, au lieu de présenter une masse quadrangulaire comme celui qui lui fait face du côté de l'épître, offre, de face, une arcade en encorbellement soutenue par deux colonnes couronnées de chapiteaux romans dont l'un se retrouve à Moissac. Derrière ces colonnes, le pilier diminué, n'est plus en liaison avec le reste de la bâtisse, ce qui annonce évidemment un temps d'arrêt ou une modification dans le plan primitif. M. Bouet, de Caen, a été le premier à apercevoir ce détail de construction qui est d'une extrême importance.

L'ancienneté des deux travées à coupes étant établie (elles présentent, en effet, tous les caractères du XI<sup>e</sup> siècle), procéda-t-on immédiatement à la construction de la grande abside qui devait être recouverte d'une demi-coupole, et flanquée de ses trois absidioles, ou s'écoula-t-il un certain intervalle de temps avant la reprise des travaux ?

Malgré la grossièreté des chapiteaux qui surmontent les colonnes, flanquant les absidioles j'inclinai vers la seconde opinion. A l'extérieur, en effet, les mêmes chapiteaux surmontent les colonnes-contre-forts des absidioles dont les corniches richement ornementées de larmiers à billettes et à rosaces d'un beau dessin ; de consoles et de modillons, historiés ou diversément sculptés, présentent, ainsi que les flancs de l'édifice, tous les caractères du XII<sup>e</sup> siècle.

Il est à présumer que la demi-coupole n'a jamais été bâtie ; l'ère ogivale était inaugurée, on continue donc les travaux dans le nouveau style, importé des régions septentrionales de la France où il a pris naissance. D'après mes impressions d'habitant du Nord, je daterais toute cette partie de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ; à Cahors, il est fort possible qu'elle soit du commencement du XIV<sup>e</sup>. Je souhaite que des documents historiques jettent du jour sur la question.

Toute la partie que décrit l'hémicycle du sanctuaire à laquelle je reconnais une ancienneté relative ou s'ouvrent deux des absidioles primitives (la troisième ayant été remplacée en 1484, par une chapelle d'un style bizarre), est surmontée de sept fenêtres de style ogival, trois grandes et quatre minces et allongées, une grande occupant naturellement le rond-point du chœur. Au-dessus de ces ajours d'un beau caractère, s'ouvrent d'autres baies trapues et terminées par des arcs segmentaires d'un effet beaucoup moins satisfaisant. Les nervures de la voûte sont parfaitement disposées, mais déjà elles manquent de simplicité et l'architecte y vise à l'effet.

Il ne nous serait pas possible, Messieurs, dans le cadre que nous nous sommes tracé, d'entreprendre la description des chapelles de tous les âges et de tous les styles qui décorent l'édifice. Attachons-nous simplement à étudier la construction des coupes, et pour cela suivons, dans les parties supérieures de la Cathédrale, Monsieur le Directeur, et les hommes compétents qui l'accompagnent.

Arrivés au pied des tambours dissimulés, hélas ! en grande partie par de déplorables bahuts en brique qui supportent une charpente recouvrant les deux coupes et les autres parties de l'église. MM. les membres du Congrès reconnaissent l'ancienneté de cette partie, constatée par la simplicité, la barbarie même des modillons qui supportent le larmier circulaire et qui diffère complètement de ceux des bas-côtés extérieurs des absidioles.

La seconde coupole, sous les charpentes, est encore surmontée d'un lanternon quadrangulaire, qui, certes, n'est pas primitif, et composé d'une maçonnerie grossière terminée par quelques briques et une couverture en charpente.

Redescendons de notre ascension ; notons, avant de quitter le saint lieu, les traces d'un soubassement ancien qui décrit le rond-point du chœur, et sert de base à la clôture moderne qui délimite la partie réservée au Clergé. M. le Curé fait observer que l'autel a toujours dû s'élever à peuprès à la place où il est situé aujourd'hui, et non pas sous la seconde des coupes.

M. le docteur Cattois appelle l'attention du congrès sur la disposition liturgique de l'espace de narthex qui précède l'église, avec chapelles à droite et à gauche, dont l'une doit être essentiellement un baptistère.

Avec nos idées d'archéologues du nord de la France, une façade comme celle de la Cathédrale de Cahors a lieu de nous étonner. En effet, point de

mais les pauvres gens comme moi, en éprouvent généralement un tel besoin que je vous supplie, Monseigneur, de les appeler d'une manière toute spéciale, par vos prières, sur la tête de votre très-humble serviteur.

A ce discours, quelque peu gascon et qui en disait plus long qu'on ne serait disposé à le voir de prime abord, l'abbé répondit :

— Une place spéciale vous est acquise dans mes prières, mais nous aiderons le ciel dans la distribution des récompenses terrestres qu'il vous réserve. Toute peine, d'ailleurs, mérite salaire. Celle que vous prenez pour nous est si grande, que je ne sais comment nous pourrions nous acquitter dignement. Mais enfin, il y a de l'or encore dans le vieux manoir de Lentilhac !  
— Oh ! Monseigneur ! ne croyez pas ! balbutia Perrinet tout heureux de s'être mis à découvert rien qu'en montrant le petit, le plus petit bout de l'oreille.  
— Vous serez content de nous.  
— Vous le serez de moi, Monseigneur, fit Perrinet en s'inclinant bien bas.

— Ah ! ça ! demanda César Torneo qui, pendant la conversation particulière entre Perrinet et l'abbé Gérard, n'avait pas cessé d'écouter, ah ! ça ! Perrinet, Philippe de Jean sait-il que vous êtes à Figeac ?  
— Oui, répondit Perrinet après un moment d'hésitation.

— Comment ! oui !  
(La suite au prochain numéro.)



contre-forts ; point de division longitudinale ; quelques cordons horizontaux, qui servent, à peine, à diviser les masses, voilà, avec quelques baies et une rose d'un beau dessin, ce que nous rencontrons dans cette immense surface, dont la partie centrale semblait destinée à une élévation plus considérable que les parties latérales surmontées de tours d'un effet assez disgracieux.

La partie principale, divisée en deux baies par un trumeau, présente dans son tympan sept niches avec dais et culs-de-lampe, dont la médiane est plus élevée que les autres. De chaque côté, des pieds-droits, des colonnettes, en retraite, surmontées de chapiteaux à double feuillage, accusaient, dans le Nord le style du XIVe siècle avancé.

Au Midi, en retour d'équerre, et avant que des constructions privées ne viennent, en parasites, s'attacher aux flancs du vénérable édifice, s'ouvre une remarquable porte du XIIe siècle, avec arcatures fleuronées subtrilobées, d'un style tout oriental, une archivolte de damiers circonscrite, à l'extérieur, le plein-cintre que décrit la partie supérieure de la baie.

Passons maintenant, avec Messieurs les membres du Congrès, du côté Nord de la Cathédrale, bien plus accessible à nos investigations, et arrêtons-nous d'abord devant le remarquable porche précédemment muré, qui n'est rendu à notre admiration que depuis trois années.

L'ornementation sculptée, fort rare dans tout le reste de l'édifice, semble s'être concentrée sous cette vaste arcade ogivale dont le tympan et les ébrasements présentent les plus beaux spécimens de l'art du XIIe siècle. Remarquons avant de décrire cette ornementation, les assises alternées, en matériaux noirs et blancs, qui forment, à l'intérieur de la baie, les côtés des pieds-droits, décorés en outre de trois arcades s'appuyant sur des colonnettes couronnées de chapiteaux historiés des plus remarquables, et dont plusieurs sont d'une parfaite conservation entre les colonnes, d'énormes rosaces, d'une saillie considérable, ne laissant pas un point de la surface sans décoration, ce genre d'ornement paraît particulier à la région dont le principal monument nous occupe en ce moment. A l'extérieur un cordon saillant qui fait le tour de l'arcade ogivale est décoré de personna-ges se livrant à des exercices divers : on remarque entr'autres, un chasseur poursuivant un cerf tombant dans des filets ; deux guerriers protégés par des boucliers pointus, se combattant à coups de massue ; des forgerons qui ferment un cheval, etc., etc.

Le tympan, à l'origine, était soutenu par un linteau en marbre ou pierre dure, d'un poids énorme, reposant lui-même sur un trumeau composé d'une double colonne séparée par une moulure saillante et surmontée, vu la dureté de la matière, d'un chapiteau extrêmement simple du même dessin que ceux des bas-reliefs supérieurs.

Le poids énorme qu'il soutenait fit rompre le linteau principal. C'est alors qu'on construisit, ces deux arcades cintrées en grès bigarré qui semblent d'une époque très postérieure à l'ensemble du monument.

Le bas relief du tympan formé de plaques de pierre calcaire encastrées dans l'arcade ogivale, offre deux compositions distinctes au centre et dans la partie supérieure le Christ dans une auréole, accompagné d'anges nombreux dans des positions et de mouvements divers ; puis, de chaque côté, deux compartiments où est représentée l'histoire de St Etienne. A gauche dans le compartiment supérieur, le saint qui soutient de la main gauche un édicule est assailli ou accosté par des personnages qui ne semblent pas animés d'intentions pacifiques ; plus bas, le saint se livre à la prédication en présence d'auditeurs qui, se bouchent les oreilles ; du côté opposé, le Christ, assis sur un trône est accompagné d'un autre figure humaine, et à sa gauche une main, celle du Père éternel, sort d'un nuage sur la limite de la voûture. Plus bas le martyr de St Etienne.

Au-dessous des scènes précédentes, sur une même ligne, et sous une suite de dais subtrilobés décorés dans le style du XIIe siècle, douze personnages sont représentés dans des attitudes diverses ; parmi eux, il est aisé de reconnaître St Pierre, caractérisé par les clés qu'il tient à la main ; la Ste Vierge qui occupe l'arcature médiane est également reconnaissable ; quant aux autres figures une discussion, s'établit entre les membres du congrès présent à cette visite, d'où il ressort que la majorité semble le rattacher à l'opinion qui voit dans ces personnages les 11 apôtres (1).

Continuant notre examen, sur le flanc septentrional de la Cathédrale, nous constatons de plus en plus le degré de supériorité évidente de la sculpture de toute cette partie, ainsi que des absidioles, sur celle des écopoles primitives. L'on remarque aussi les dimensions inusitées du grand oculus, ouvert dans l'absidiole du Nord-Est.

Nous voudrions pousser plus loin la description et l'examen du monument si remarquable qui nous occupe en ce moment ; mais il nous faudrait pour arriver à ce résultat plus de temps que nous n'en avons à notre disposition, et d'ailleurs l'aridité des détails que nous avons imposés doit avoir fatigué l'attention des membres du congrès.

N'oublions pas, cependant, de mentionner parmi les dépendances de la cathédrale de Cahors, la belle sacristie du XIVe siècle, dont la voûte, peinte, conserve encore sa décoration primitive ; l'élegant cloître de style flamboyant, dont les détails gracieux peuvent rivaliser avec ce que le Nord nous offre de plus remarquable en ce genre. Une chapelle avec des voûtes d'un caractère tout allemand, la maison curiale et les remarquables croisées ; le vieux édifice du Chapitre, où se remarquent encore les modillons d'une construction très-primitive, et des baies plus modernes encastrées avec leurs meneaux dans les anciennes murailles.

Dans le chœur de l'église, cette chapelle à ornementation singulière, où des mains colossales soutiennent les branches noueuses d'une arcade pour ainsi dire végétale, décorée de superbes écussons, de forme italienne, malheureusement martelée ! Cette chapelle porte la date de 1484.

Je termine enfin, messieurs, après avoir si longtemps saigné votre attention, en appelant de tous mes

(1) La monographie de la cathédrale de Cahors a été publiée par M. Calvet, inspecteur des monuments historiques en 1841. C'est ce membre de la Société qui a retrouvé et mis au jour ce portail remarquable, ainsi qu'il le raconte dans son travail, et le mitem état, à l'aide d'une allocation fournie par notre Société.

vœux, pour la cathédrale de Cahors, une restauration intelligente confiée à un architecte qui ne détruit pas pour le plaisir de reconstruire, conserve tout ce qui peut être préservé et surtout ne soit pas entraîné par la main de tout rameneur à l'unité de style. Conservez donc, messieurs, votre portail, votre chœur supérieur, et, mais qu'on fasse disparaître tout ce qui dissimule et enveloppe les coupes, qu'on en rétablisse les pyramidions, qu'on détruise les horribles chapiteaux qui déshonorent le chœur, et l'artiste qui se contentera de cette honorable tâche aura bien mérité de l'art et de la religion.

Le Rapporteur, P.-L. DE SAINT-PAUL.

Chronique locale.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Moniteur du 21 juin. Décret déclarant d'utilité publique l'établissement du chemin de fer de Toulouse à Auch.

La partie officielle du Moniteur contient une loi autorisant la ville de Cahors à contracter un emprunt.

Le Moniteur promulguera incessamment le décret de nomination du nouveau commandant en chef de l'armée de Paris. On dit que ce poste considérable est confié au maréchal Canrobert qui serait remplacé par le général Montauban, promu maréchal, dans le commandement en chef de l'armée de Lyon.

L'exposition des Beaux-Arts, ouverte à Cahors, le 15 mai 1865, a été clôturée le 15 juin suivant.

Nous donnons connaissance à nos lecteurs d'une lettre adressée par M. Cavaignac aux membres de la Commission des Beaux-Arts.

Les personnes qui ont bien voulu prêter leurs tableaux, des objets d'art et de curiosité, et donner ainsi de l'éclat à l'Exposition, y trouveront de sincères remerciements. — Les membres de la commission y verront l'expression d'un vœu à la création d'un Musée à Cahors.

Nous sommes heureux de penser que ce vœu aura bientôt sa réalisation.

Messieurs,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de me désigner comme président de votre commission des Beaux-Arts, je m'empressai de prier M. Duportal qui avait bien voulu se charger du soin pénible de l'organisation intérieure de l'exposition, de continuer avec M. Benâtre, nommé secrétaire, et MM. Renaud et Calmon, qui lui avaient été adjoints l'œuvre déjà commencée.

M. Casmels nommé vice-président, a donné à la tâche une coopération active. Vous avez apprécié, comme ils le méritaient, le zèle, l'intelligence et le soin apportés à ce travail difficile, et nous devons d'autant plus nous en féliciter que des résultats inespérés ont été obtenus puisque notre exposition a réalisé toutes nos espérances.

Cependant, ainsi que toute entreprise utile, celle-ci n'a pas été à l'abri du fléau des mauvais plaisants ou d'innocents rieurs. — Ces gens resteront désormais convaincus qu'en ce pays privilégié, tous les hommes de bien et de cœur de quelque condition qu'ils soient, font ainsi que leurs devanciers, et ne se découragent jamais à poursuivre comme l'accomplissement d'un devoir, la réalisation d'une idée généreuse. Le succès de l'exposition rend à présent possible la création d'un musée à Cahors qui doit être dès aujourd'hui l'objet de nos vœux et de nos efforts.

Nous serons secondés, je n'en doute pas, par MM. les amateurs distingués et les personnes qui, possédant des tableaux, des objets d'art et de curiosité, nous les ont confiés avec un louable empressement. Que tous reçoivent ici l'expression de nos sincères remerciements et de notre gratitude, car ils ont fait éprouver aux populations qui sont venues nous visiter, à nos concitoyens comme à nous-mêmes, les plus douces émotions à la vue de ces richesses de l'art, ignorées jusqu'ici auprès de nous et réunies dans notre maison commune.

Prenons maintenant, Messieurs, cette résolution ; — décidons la création d'un musée et les moyens d'exécution seront facilement trouvés ensuite pour la consécration de cette noble pensée. — La route du bien une fois ouverte, on s'y porte par entraînement, et on l'adopte par une bienfaisante habitude.

Elever un temple aux arts, ce sera vouloir que dans notre cité, comme ailleurs, le progrès se fasse, — ce sera prouver que nous désirons ardemment la prospérité de Cahors, l'amélioration de notre société par l'éducation et l'instruction, la douceur des mœurs par l'amour des arts, et, en un mot, cette régénération de l'homme qui fait succéder à l'ignorance, à la rudesse, le bien-être moral et physique.

E. CAVAIGNAC.

Dimanche, à l'issue des vêpres, la procession de la Fête-Dieu est sortie de la Cathédrale. Mgr portait le St-Sacrement. Le dais était escorté par un piquet du 83e de ligne et par la compagnie des sapeurs-pompiers. Les autorités civiles, judiciaires, militaires et administratives y assistaient.

Une brigade de gendarmerie ouvrait la marche. Un grand nombre de fidèles, le clergé, le séminaire, les diverses congrégations d'hommes et de femmes, les pensionnats de demoiselles formaient une longue haie.

Le motet, chanté au reposoir du fond des Fossés, avant la bénédiction, a produit le plus bel effet.

A 6 heures, la procession est rentrée à la Cathédrale, après avoir parcouru les Quais et les Boulevards.

C'est aujourd'hui mercredi, 21 juin, à 10 h. 50 m. du matin que le printemps finit et que l'été commence. Les jours ont cessé de croître.

Jamais peut-être la floraison de la vigne n'avait en lieu par un temps plus favorable que ce printemps dans tous les vignobles. Aussi les raisins grossissent-ils à vue d'œil et donnent les plus belles espérances. Nous avons vu des raisins dont les grains, à une chaude exposition, il est vrai, ont la grosseur de petits pois.

Les anciens vigneron comparent l'année actuelle, pour sa précocité, à celle de 1822, de riche mémoire. On commença alors à vendanger vers le 20 août, et la réputation des vins délicieux de cette récolte dure encore.

Tout porte à croire que cette année les vendanges pourront avoir lieu dès le commencement de septembre.

(Courrier du Tarn-et-Garonne.)

On nous écrit de Vayrac : Si les légères pluies du printemps dernier ont été favorables à la venue des foins, la température d'aujourd'hui ne se montre pas moins belle pour en opérer la coupe et en favoriser la préparation.

Généralement, les prairies de notre localité donnent cette année un rendement en foin plus avantageux que celui d'une année ordinaire.

Cependant le prix de fermage des prés ne paraît pas vouloir fléchir le moins du monde ; au contraire, il s'élève progressivement en suivant l'échelle ascendante du prix de la propriété foncière, avec cette différence que le fermage de la prairie, donne généralement un revenu net de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 p. 0/0 du prix d'achat ; tandis que le fermage de la propriété à céréales, varie communément de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 p. 0/0 du prix de ce qu'elle coûte.

Le fermage des prés varie lui-même suivant la qualité et la quantité de la récolte et des soins qu'exige la prairie.

Sur la prairie la plus remarquable de notre localité (prairie de St-Michel, de Condat, de Cavagnac), que fertilise sur un parcours d'une quinzaine de kilomètres, les dépôts limoneux des eaux de la Tourmente, le prix du fermage de ces prés varie de 50 à 70 fr. les 21 ares 10 centiares.

On nous écrit de Figeac : Un jeune homme de 19 ans, Beulagnet (Jacques), de Livernon, s'est noyé, hier, entre le pont du Gua et le moulin de la Porte.

C'est endroit, de la rivière du Cé, est très-dangereux, et Beulagnet ne savait pas nager. On pense même, d'après le rapport des médecins, que l'infortuné sortait de table, et que la mort ne doit être attribuée qu'à cette grande imprudence.

Procès-verbal vient d'être dressé et transmis à M. le Procureur impérial de Figeac, par M. le commissaire de police de Lacapelle-Marival, contre les nommés C... et F... de Courben, commune de Leyme, accusés de vol d'outils de forgeron, d'instruments aratoires et de linge, au préjudice de la maison de santé de Leyme.

Les recherches faites au domicile des prévenus ont amené la découverte des objets volés.

Le 15 du courant, M. le commissaire de police de Lacapelle-Marival, accompagné de M. le docteur Frayssé, se rendit au domicile de la nommé M... C., à Rixoul, commune de St-Médard-Nicourby, qui la rumeur publique accusait d'un avortement. Cette malheureuse leur fit l'aveu de son crime, auquel dit-elle, la misère l'avait poussée.

On nous écrit de Labastide-Murat : Un enfant de quatre ans, s'est noyé le 18, dans un lac, au village de Cruzaval. Le sieur Mathaly, l'ayant aperçu au milieu de l'eau, se jeta à son secours, malheureusement l'asphixie était complète.

La foire du 15, à Figeac, a été bonne. Les bœufs gras se sont vendus 50 à 55 c. le kilo. Il y a eu un peu de baisse dans les bœufs de travail qui ne se sont vendus que 450 à 500 fr. la paire. Même prix pour les vaches laitières et les taureaux. Les veaux de lait de 75 à 80 fr. le kilo. Le chiffre d'affaires est évalué à 110.000 fr.

Un enfant de 8 ans, du village de Martique, commune de Bédier, s'est laissé tomber dans un puits, malgré l'empressement des secours, il a été retiré sans vie.

La fête patronale de Gourdon, qui aura lieu dimanche prochain, promet d'être brillante ; le programme, qui nous arrive trop tard pour être inséré, est des plus variés et des plus complets.

M. Monteavrel a terminé ses représentations théâtrales, hier mardi. Un public plus nombreux que d'habitude assistait au spectacle ; il voulait donner à l'intelligente direction la satisfaction de voir qu'elle emportait nos regrets.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 17 juin 1865. Philosophie. (section des lettres.) Dissertation latine. — 1 Murat ; 2 Daynard. Mathématiques élémentaires. Physique. — 1 de Broca ; 2 Pons. Seconde. (sections réunies.) Version latine. — 1 Lascroux ; 2 Vialard. (section des sciences.) Mathématique. — 1 Massé ; 2 Salgues. Cinquième. Anglais. — 1 Queyssac ; 2 Dulac. Version grecque. — 1 Sol ; 2 Fau. Sixième. Version latine. — 1 Tardieu ; 2 Agar. Septième. Version latine. — 1 Balaran ; 2 Guéguen. Huitième. Version latine. — 1 Michelet ; 2 Combarieu. Enseignement spécial. (Première année.) Anglais. — 1 Martine ; 2 Larrive. Cours préparatoire. (Troisième année.) Histoire. — 1 Largeteau ; 2 Durand-Foujols. (Deuxième année.) Histoire. — 1 Labie ; 2 Cambornac. (Première année.) Histoire. — 1 Séguela ; 2 Soulhié. Le Proviseur, RICHAUD.

CHEMINS VICINAUX ADJUDICATION

Le mardi, 4 juillet prochain, à une heure précise du soir, il sera procédé par le Préfet du Lot, en Conseil de préfecture et en présence de M. l'Agent-Voyer en chef du département, et M. le Maire d'Espère et de deux membres du Conseil municipal de cette commune, à l'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter pour la construction du chemin vicinal ordinaire de 2e classe, n° 4, d'Espère au chemin vicinal de grande communication n° 1, dans la commune d'Espère, ayant une longueur de 228 m. 20 c.

La dépense est évaluée à la somme de 2,800 fr., y compris une somme à valoir de 319 fr. 09 c.

Le montant du cautionnement reste fixé à la somme de 100 fr.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 18 juin 1865. 24 versements dont 4 nouveaux. 2469<sup>f</sup> 94 5 Remboursements dont 3 pour solde 836<sup>f</sup> 80

Pour la chronique locale, A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, 20 juin.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin sous la présidence de l'Empereur au palais des Tuileries. Tous les membres du cabinet étaient présents.

— Le prince Napoléon, tout à fait remis de sa chute de voiture, compte partir dans quelques jours pour sa terre de Frangins (Suisse), avec la princesse Clotilde et les deux princes ses enfants. L'Empereur, qui fait prendre chaque jour, à Mendon, des nouvelles de son cousin, a reçu hier en audience intime le colonel Franconièrre, aide-de-camp de S. A. I.

— Des amis de M. Tonneins, ex-roi d'Auricanie, organisent une souscription dans le but de faciliter à notre aventureux compatriote son retour dans le pays où il a laissé, dit-on, un parti considérable.

— 47 Religieuses polonaises, chassées de leurs couvents, viennent de rentrer en France.

— Le tribunal de 1re instance de la Seine a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire de Pauw, (demande en nullité des endos consentis par M<sup>me</sup> veuve de Pauw sur les polices d'assurances passées avec diverses compagnies.) Le tribunal a débouté M. Testu, tuteur des mineurs de Pauw, de sa demande en exécution des polices et l'a condamné aux dépens. — Les compagnies d'assurances intervenantes ont été condamnées aux frais de leur intervention. Le tribunal a décidé que les transferts souscrits par la dame de Pauw à Lapommerais sont valables : mais comme dès le début Lapommerais avait agi dans une pensée de fraude, les polices d'assurances sont nulles vis-à-vis de lui.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits Divers.

OBLIGATIONS FONCIÈRES ET OBLIGATIONS COMMUNALES DE 500 FR. 5 0/0. Ces titres de 500 fr., rapportant 25 fr. par an, sont émis en représentation des prêts consentis par le Crédit foncier. Les



intérêts sont payables dans toutes les Recettes des Finances, les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre.  
On souscrit au pair, à l'Administration centrale, r. Nve-des-Capucines, 19, à Paris, dans toutes les Recettes des Finances, et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

**Commission des Finances du Mexique.**

Le premier tirage des obligations mexicaines aura lieu publiquement le 3 juillet prochain. (Le 2 juillet étant un dimanche), dans la salle Herz, rue de la Victoire, n° 48, à une heure et demie précise.

A ce tirage, les obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 <sup>re</sup> obligation à . . . . .	500,000 fr.
Les 2 suivantes à 100,000 chacune	200,000
Les 4 — à 50,000 —	200,000
Les 60 — à 10,000 —	600,000
Les 756 dernières à 500 —	378,000

823 obligations. . . . . 1,878,000 fr.

N. B. — Les porteurs d'obligations sont prévenus que les certificats libérés intégralement et les certificats libérés du deuxième versement de 80 fr. participeront seuls au tirage du 3 juillet prochain.

Pour participer à ce tirage, les porteurs qui n'ont pas effectué le 2<sup>e</sup> versement dans le délai prescrit, pourront encore l'effectuer à la caisse du Comptoir d'escompte de Paris d'ici au 30 juin courant, terme de rigueur, en payant des intérêts de retard.

**POURQUOI.** depuis quarante ans, la MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER, de Paris, jouit-elle d'une popularité sans exemple et toujours croissante ?

C'est à cause des immenses services qu'elle a rendus aux malades, services attestés par plus de 200,000 cures authentiquement constatées et obtenues dans des cas variés, de toute nature et de toute gravité.

**POURQUOI** les médecins de la capitale re-

commandent-ils exclusivement depuis 40 années la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER ?

C'est parce qu'elle est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, toujours par conséquent en pleine possession de ses merveilleuses propriétés médicales.

**POURQUOI** offre-t-on au rabais des graines que l'on dit tirées de Hollande et de première qualité ?

C'est parce qu'il est facile de décorer de noms pompeux de mauvaises graines avariées, fussent-elles même tirées de Hollande. Le public est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'en fait de médicaments, il importe beaucoup plus de s'en procurer de bons à des prix modérés que d'en acheter de mauvais à bon marché. Or, il est notoire que la plupart des graines offertes et vantées ne sont que des rebuts de commerce, composés de graines avariées, vieilles, échauffées, plus capables de nuire que de guérir.

*Nous ne pouvons garantir, on le comprendra, que les Graines qui sortent de nos magasins ; or, il n'est qu'un seul moyen de se mettre à l'abri de la fraude : c'est de s'adresser exclusivement à nos dépositaires, qui sont pour la ville de Cahors, M. Vinet, pharmacien, et qui reçoivent directement de nous, nos Graines en paquets, portant notre marque et notre nom.*

Etude de M<sup>e</sup> BRUNY, avoué à Gourdon.

**Vente sur saisie Immobilière.**

Le 1<sup>er</sup> août 1863, il sera procédé à l'adjudication des Immeubles ci-après, à la requête de Jean-Pierre-Martin, marchand de bestiaux, demeurant à Lavergne, contre Pierre-Vialard, cultivateur au Bousquet; savoir :

- 1<sup>o</sup> Un bois chêne, situé au Pet-Désert, commune de Cales, section C n° 92;
- 2<sup>o</sup> Une pièce de fonds, situé au même lieu, C 101;
- 3<sup>o</sup> Une terre labourable au Tortuguié, B 343.
- 4<sup>o</sup> Une maison et une étable, et le sol et patus de ce bâtiment au même lieu B 343;
- 5<sup>o</sup> Un petit lambeau de terre, au Pech-Ste-Marie, C 73;

6<sup>o</sup> Enfin une pièce de fonds, à l'Estable d'Ebbé, E 291 ;

Cette adjudication aura lieu au Tribunal de Gourdon, à onze heures du matin, et se fera en bloc, sur la mise à prix de 300 fr.

Etude de M<sup>e</sup> LAGRANVILLE, avoué, à Gourdon.

Par jugement du 7 juin 1863, la dame Guillaume Besserves, du Verdi-Haut, commune de Gourdon, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Etude de M<sup>e</sup> TOURRIOL, huissier à Gourdon.

**Purge d'hypothèque légale.**

L'an 1863 et le 6 juin, par Maurice Tourriol, huissier, à Gourdon, il a été notifié à M. le Procureur Impérial de Gourdon un acte de dépôt, fait au greffe le 6 mai 1863, d'une copie d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Carriol, notaire à Payrac, le 4 janvier dernier par lequel Jeanne Bouvez, épouse Jean Pachent, de Payrac, a vendu à la commune de Payrac, représentée par M. Eugène Lauvel, une partie de terrain, sis à Lavergne, destiné à l'emplacement du nouveau cimetière de Payrac. Cette vente a été faite pour la somme de 1000 fr.

Tribunal de Commerce de Souillac.

Par jugement du Tribunal de commerce de Souillac, du 6 juin courant, Henri Sudres, ancien négociant à Gramat, est déclaré en état de faillite.

(Extrait du Courdonnais, du 15 juin)

Tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Figeac. — Chambre de commerce.

Faillite Augustin Vanel, marchand, de Thémines. — Réunion pour le 5 juillet des créanciers affirmés. — Rapport du syndic. — Délibération sur les mesures à prendre.

Extrait de l'Echo du Quercy du 17 juin.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

- Naissances.*  
20 juin Rigal (Jean), à Toulousque.
- Mariages.*  
21 — Tardieu (Augustin), menuisier, et Delmas (Marie).
- Décès.*  
17 — Serres (Anna), 42 ans, couvent de la Miséricorde.  
18 — Enfant du sexe féminin né mort de la nommée Laaurie (Marguerite).

- 19 juin Richard (Eugène-Louis), 4 mois 1/2 Cabessut.
- 19 — Paysot (François), propriétaire, 75 ans, aux Tuileries.
- 19 — Delpont (Jean), cultivateur, 50 ans, St-Henri
- 20 — Foissac (Julien-Ernest), 4 an, rue St-James.
- 20 — Decremis Jean), cultivateur, 84 ans, rue Dufour.
- 21 — Théron (Louis), terrassier, 16 ans, rue du Château.

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

**L'AVENIR NATIONAL**

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris :  
Un an . . . . . 52 fr. (au lieu de 64 fr.)  
Six mois . . . . . 26 fr. (au lieu de 32 fr.)  
Trois mois . . . . . 13 fr. (au lieu de 16 fr.)  
Un mois . . . . . 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fers

En souscrivant, dès à présent, un abonnement de trois mois, à dater du 1<sup>er</sup> juillet prochain, on recevra le journal gratuitement jusqu'à cette époque, et tout ce qui a paru du roman en cours de publication : **Les Souvenirs d'une Favorite**, par Alexandre Dumas.

Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris à l'ordre de l'Administrateur de l'Avenir national, 9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

**BULLETIN FINANCIER.**

**BOURSE DE PARIS.**

	19 juin.		
au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 . . . . .	66 30	» »	4 45
4 1/2 pour 100 . . . . .	95 40	» »	» 35
20 juin. 1863.			
au comptant :			
3 p. % emprunt de 1864.	66 45	» 15	» »
4 1/2 pour 100 . . . . .	95 20	» »	» 20
21 juin.			
au comptant :			
3 pour 100 . . . . .	66 40	» »	» 05
4 1/2 pour 100 . . . . .	95 30	» 10	» »

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

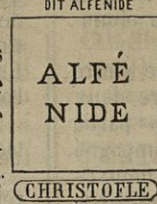
**ORFÈVRE CHRISTOFLE**

MANUFACTURES, à PARIS, rue de Bondy, 56 ; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).

Dès le début d'une industrie que, seuls, nous avons créée en France, nous avons compris que l'avenir de l'Orfèvrerie argentée résidait tout entier dans LES SOINS APPORTÉS A SA FABRICATION, LA RÉGULARITÉ DU TITRE de l'argenture, et la GARANTIE des produits par nos MARQUES de FABRIQUE. — Le succès obtenu n'a fait que nous affermir dans la voie que nous avons suivie en fabriquant de BONS PRODUITS, AU MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE, aussi quelle que soit la concurrence qui nous soit faite, nous en maintiendrons le titre et la qualité. Nous appelons l'attention du public sur l'abus qui se fait

journallement de notre nom et de nos tarifs. Pour le prévenir, nous prions les consommateurs de nos produits de n'acheter des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom CHRISTOFLE en toutes lettres, et l'autre dans une forme carrée un poinçon ovale avec les insignes ci-contre. — La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attiré leur inspirant toute confiance est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité. Notre représentant est à Cahors, MM. Mandelli Frères. CHRISTOFLE ET C<sup>e</sup>

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIE



CHRISTOFLE

**LE PETIT J<sup>ne</sup>**

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES COMESTIBLES | CRISTAUX PORCELAINES

**LAMPES ET HUILE DE PÉTROLE**

**TACHES, BOUTONS, FEUX AU VISAGE**

Paris, CANDÈS et C<sup>e</sup>, boulevard Saint-Denis, 26 — Flacon 5 fr. — Cahors, VINET, pharmacien.

L'efficacité du LAIT ANTEPHELIQUE contre les éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse, etc.) est incontestable. Mélangé avec 2/3 ou 3/4 d'eau, ce LAIT dépure, tonifie le tissu de la peau, détruit et prévient hâle, efflorescences, rougeurs, boutons, rugosités, etc., — rend et conserve au visage un teint clair et uni.

**A LOUER**

**UN GRAND ET JOLI MAGASIN**

situé rue du Lycée, maison Audoury.

Ce Magasin est susceptible d'être divisé en deux. S'adresser, pour les renseignements, à M. ALIX, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Granou, à Cahors.

Au pied du mur on connaît l'ouvrier.

**JACQUES SÉGUY**

Il a suffi d'une journée de travail à SÉGUY, peintre, pour confectionner deux tableaux de peinture faux-bois et marbre, d'après nature, qui lui ont valu une mention honorable à l'exposition industrielle de Cahors.

Faux-bois et Marbres, sur bois neuf,	le mètre carré	1 75
— sur bois vieux (lavage en sus),	—	0 10
Peinture unie à l'huile (trois couches),	—	0 80
Verre à vitre, en place.	—	4 25

Croix de cimetière. — Enseignes en tous genres.

CONFECTION DE PARIS.

**HABILLEMENTS TOUS FAITS**

ET SUR MESURE

**MAISON GREIL**

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénélon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

**Joli MAGASIN à louer**

Situé sur les Boulevards, Galerie Audoury. — Maison Bourges.

Ce Magasin conviendrait parfaitement à un Bijoutier, Chapelier, Pâtissier, M<sup>d</sup> de nouveautés, Modiste, Tapissier, Mercier, Epicier, Bureau, et même, à la rigueur, à un Coiffeur.

Bail à volonté. — Facilité pour le paiement.

S'adresser, pour la location, à M. Bourges, libraire, ou à M. Rozières, coiffeur.

**A VENDRE**

Tilbury à deux roues et à quatre roues, Jardinère et voiture en tout genre neuves et d'occasion, à des prix très-modérés. S'adresser au sieur Cantarel, fils, carrossier, faubourg Labarre.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, LA GAZETTE DES ABONNÉS, journal illustré, paraîtra toutes les semaines au lieu de deux fois par mois.

Toute personne qui enverra à l'administration une somme de 25 fr. destinée, soit à prendre des abonnements aux journaux de Paris, soit à des acquisitions de livres, musique, gravures, etc., recevra gratuitement pendant 3 mois la GAZETTE DES ABONNÉS.

Les personnes abonnées à un seul journal politique auront à ajouter à leur envoi, pour recevoir la GAZETTE DES ABONNÉS autant de fois 25 c. que leur abonnement aura de mois à courir.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet les abonnements continueront d'être reçus aux mêmes conditions que par le passé, c'est-à-dire qu'une somme de 15 fr. destinée à des abonnements ou à des achats de livres donnera droit à recevoir gratuitement la Gazette des abonnés pendant 3 mois.

N. B. Sous le titre de caisse et comptoir des Abonnés, l'administration vient de créer une annexe dirigée par M. Léon Barbaut, ancien agent de change du parquet Paris, qui se charge de toute espèce de service financier et commercial pour les clients de la Gazette des Abonnés (voir notre N° du 5 juin).

Adresser mandats, effets sur Paris, coupons et titres à M. le Directeur de la Gazette des Abonnés, 14, rue Grange-Batelière, Paris.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

**A Vendre d'Occasion :**

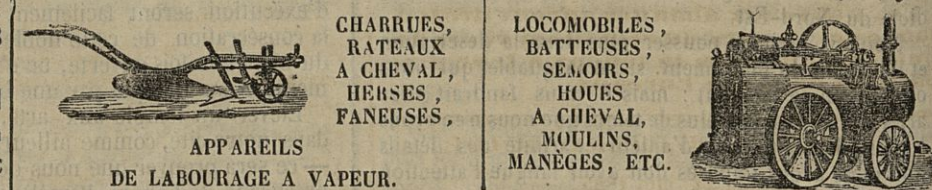
**UNE MACHINE A BATTRE LES GRAINS**

Et un Manège à deux leviers, système Pinet, Le tout en état de service. — Les courroies, les poulies de rechange sont comprises dans la vente — 380 francs.

S'adresser pour traiter, à M. Labrunie, régisseur, à La Rivière près Martel (Lot).

**MACHINES AGRICOLES ANGLAISES**

Rue Fénélon, 9, TH. PILTER, Agent dépositaire en France de J. et F. HOWARD, à Bedford, et R. GARRETT et Sons, Leiston. 2 Médailles or à Melun et Roanne, 1864. 17 Médailles or et 64 Médailles argent.



CHARRUES, RATEAUX, A CHEVAL, HERSES, FANEUSES, APPAREILS DE LABOURAGE A VAPEUR. Locomobiles, Batteuses, Semoirs, Hous, A CHEVAL, MOULINS, MANÈGES, ETC.

Hache-pailles. — Concasseurs. — Egrenuses de coton. — Tondeuses de gazon. — Faneuses. — Moissonneuses et toutes autres Machines agricoles des premiers constructeurs d'Angleterre.

Rendus FRANCO dans toutes les gares de chemins de fer en France.

ANIMAUX DE REPRODUCTION des meilleures races anglaises.

**L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES**

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 432 pages, orné de figures, 2<sup>e</sup> édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire. . . . . 5 fr.

**A VENDRE L'ÉTUDE D'HUISSIER**

Du Canton de Labastide-Murat, (Lot). S'adresser directement, à M. Caminade, huissier, à Labastide-Murat.

**A VENDRE**

Voitures à deux et à quatre roues, en tout genres, à un grand rabais, grand assortiment d'articles de sellerie, carrosserie et harnais.

S'adresser à M. Séval, carrossier, hôtel des Ambassadeurs. Cahors.

**MALADIES SECRÈTES**

Essence dépurative concentrée l'iodure de potassium, du Docteur DUCOUX, de Poitiers.

Ce précieux dépuratif, complémentaire des écoulements, préserve des accidents secondaires et tertiaires et les guérit radicalement en paralysant les effets du mercure employé. S'emploie avantageusement dans les rhumatismes et les maladies de la peau.

Dépôt à Cahors, chez M. Duc, ph. Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.